

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION ECOJOKO

### 1. Objet et étendue de l'offre

**1.1.** Les présentes conditions ont pour objet de définir les modalités selon lesquelles la société ECOJOKO (ci-après dénommée « la Société ») fournit au Client la solution ECOJOKO (ci-après dénommée « la Solution » ou « le Service »).

**1.2.** La Société propose deux versions de sa Solution. Chaque Solution est composée :  
- d'un Capteur de consommation électrique temps réel (ci-après dénommé « Équipement » ou « Capteur »),  
- d'un Assistant d'économie d'énergie, incluant le suivi de la température et de l'humidité (ci-après dénommé « Équipement » ou « Assistant »),  
- l'accès aux applications Android et iOS.

La 1ère version de la Solution utilise un Capteur à placer sur le disjoncteur général (version « Monky »). La 2ème version de la Solution utilise un Capteur à placer sur le compteur Linky (version « Murphy »)

**1.3.** Toute inscription à la Solution de la Société entraîne l'acceptation par le Client des présentes conditions générales d'utilisation. L'inscription à la Solution se fait par le Client après avoir téléchargé l'application Ecojoko sur les stores Google Play et Apple. La Société se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification aux produits dont les descriptions et spécifications figurent sur son site internet [www.ecojoko.com](http://www.ecojoko.com) (ci-après dénommé « le Site Web » et sa notice).

**1.4.** Les conditions générales de ventes sont décrites dans le document du même nom et fourni à la validation de la commande de la Solution. Les conditions générales de ventes prévalent sur ces conditions générales d'utilisation.

**1.5.** Pour pouvoir bénéficier du Service, le Client doit :  
- Installer la Solution dans une résidence en France métropolitaine comprenant l'ensemble des Équipements nécessaires mis à sa disposition par la Société et nécessaires pour l'activation de la Solution dans le respect du guide d'installation fourni dans les applications ;  
- Disposer d'un raccordement actif et permanent au réseau électrique associé à un compteur et un disjoncteur général compatible géré

par l'opérateur Enedis ou des gestionnaires de réseaux publics de distribution d'électricité au sens de l'article L. 111-51 et suivants du Code de l'énergie, ainsi qu'une installation respectant les normes électriques françaises ;

- Disposer d'un raccordement actif et permanent à un réseau de communications électroniques français associé à une box ADSL ou tout autre boîtier permettant un accès à Internet et équipé d'un port Ethernet ou d'une connexion wifi, étant précisé qu'une connexion permanente est nécessaire pour le rendu normal du Service, et qu'une connexion non permanente conduit à un rendu dégradé voire impossible du Service ;  
- Disposer d'un smartphone iOS ou Android compatible avec les applications ;  
- Disposer d'une configuration du logement qui permet la transmission radio entre sa Box internet, (ci-après dénommé « la Box »), l'Assistant et disjoncteur général (version « Monky ») ou le compteur Linky (version « Murphy ») (c'est-à-dire une distance maximale en champ libre de 50 m entre l'Assistant et le disjoncteur général ou le compteur Linky, étant précisé que certains matériaux ou objets placés entre les Équipements peuvent gêner le signal radio et constituer des obstacles, qui rendent le logement du consommateur non compatible) ;  
- Dans le cas de la Solution avec le Capteur à placer sur le disjoncteur général (version « Monky ») : disposer d'un espace supérieur à 1,5 cm au-dessus ou au-dessous de son disjoncteur général ;  
- Dans le cas de la Solution avec le Capteur à placer sur le compteur Linky (version « Murphy ») : disposer d'un compteur Linky fourni par Enedis, dont le capot donnant accès la TIC n'est pas scellé, et, le cas échéant, que les câbles utilisant les contacts secs du compteur Linky aient été posés dans les règles de l'art ;  
- Installer les Équipements à l'abri de l'humidité et en température ambiante à l'intérieur du logement ou des coffrets de protection, et les protéger de tous les éléments qui pourraient les dégrader (fumée, source de chaleur forte, lumière directe du soleil, poussière, etc). Dans le cas de la version « Monky » de la Solution, les piles du Capteur doivent être utilisées dans les conditions préconisées par le fabricant de ces piles, étant précisé que des températures basses dégraderont la durée de vie de celles-ci. Les caractéristiques techniques sont précisées sur le Site web.

### 2. Propriété intellectuelle et confidentialité

**2.1.** La mise à disposition au Client, par la Société, du Service et des Équipements n'entraîne aucune

cession ou concession des droits de propriété intellectuelle de la Société au Client.

**2.2.** La technologie et le savoir-faire, brevetés ou non, incorporés dans le Service et les Équipements ainsi que tous les droits de propriété industrielle et intellectuelle, sont et demeurent la propriété exclusive de la Société et toute information y relative doit être considérée par le Client comme strictement confidentielle, y compris celles figurant dans les plans et documents éventuellement remis à celui-ci. En conséquence, le Client s'interdit de les communiquer à tout tiers et s'engage à ne les utiliser que pour les besoins de l'exploitation et de la maintenance du Service et des Équipements. Est exclu tout droit de réaliser ou faire réaliser des pièces de rechange.

### 3. Installation des Équipements

**3.1.** Pour pouvoir rendre le Service au Client, la Société doit mettre à sa disposition les Équipements.

**3.2.** Principe de fonctionnement : l'installation des Équipements est spécifiée dans l'application Smartphone mise à disposition. Les étapes décrites doivent être rigoureusement suivies pour assurer le bon fonctionnement du Service. Le Client devra notamment s'assurer de la bonne installation du Capteur d'Electricité et de l'Assistant. Le Capteur d'Electricité doit être en permanence installé sur le disjoncteur général dans le cas de la version « Monky », et en permanence dans le Compteur Linky dans le cas de la version « Murphy ». L'Assistant doit être raccordé à la Box du Client et être activé pour que le Service fonctionne. L'installation des Équipements est réalisée par le Client sous sa responsabilité. La Société pourra à tout moment demander au Client d'effectuer des mises à jour logicielles, selon les instructions indiquées par la Société.

**3.3.** Tout usage frauduleux de l'Équipement ou contraire aux présentes conditions engage la responsabilité du Client.

**3.4.** Qualité : les services électriques ou de communications électroniques peuvent être perturbés notamment sans que cela puisse entraîner une quelconque responsabilité de la Société et de ses partenaires.

### 4. Modalités d'accès aux données

**4.1.** La Société consent au Client, via son application, la mise à disposition de données de consommation d'énergie et de son environnement sur son serveur par le biais du réseau Internet. La Société assure l'hébergement des applicatifs et des données sur dix-huit mois minimum, la maintenance et la sécurité d'accès.

**4.2.** L'accès au serveur peut-être à titre occasionnel interrompu par

des pannes ou des actions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du Service, et ceci quelles que soient l'heure et la durée d'intervention.

La Société est libre d'apporter, sans en informer préalablement le Client, des modifications techniques, mises à jour ou évolutions de son Service.

**4.3.** Pour accéder aux données, le Client définit un identifiant et un mot de passe. Il est de la responsabilité du Client que ces données restent confidentielles et ne soient pas partagées avec des tiers.

### 5. Confidentialité des données personnelles

**5.1.** La Société attache une grande importance à la gestion et à la protection des données personnelles du Client. Toute information le concernant est soumise aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978. Nous publions à ce titre notre Déclaration de confidentialité à l'adresse suivante :

<http://www.ecojoko.com/privacy>.

**5.2.** Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des collectes de données personnelles le concernant. Ce droit peut être exercé par simple demande à travers le formulaire de notre Site Web.

**5.3.** Le Client, qui ne souhaite pas faire l'objet de démarchage téléphonique par des sociétés dont il n'est pas client, dispose de la faculté de s'inscrire sur le site <http://www.bloctel.gouv.fr>.

### 6. Service Client

Le service client de la Société est joignable par e-mail ou téléphone aux horaires indiqués sur le Site web pour répondre aux questions sur le fonctionnement de la Solution. Les coordonnées du service client sont disponibles sur le Site web.

### 7. Responsabilité

**7.1** La Société s'engage à apporter tout le soin nécessaire à la fourniture du Service et Équipements conformément aux usages et règles de l'art de la profession. En aucun cas, la Société ne pourra être tenue pour responsable de tout dommage indirect et/ou immatériel, tel que notamment manque à gagner, perte de profit ou perte de production. En tout état de cause, la responsabilité de la Société est strictement limitée, quels que soient les causes, l'objet ou le fondement de la réclamation, au montant HT de la commande.

**7.2** La Société est déchargée de plein droit de tout engagement relatif aux délais en cas de force majeure ou d'événements intervenant chez le Client ou ses fournisseurs de nature à perturber l'organisation ou l'activité de l'entreprise tels que, à titre d'exemple, grève, guerre, embargo, incendie, inondation, coupure de courant électrique, interruption ou retard dans les transports ou approvisionnements en matière première, énergie ou composants, ou de tout autre événement indépendant de la volonté de la Société ou de ses fournisseurs.

**7.3** Le Client s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas perturber le bon fonctionnement du disjoncteur général et des compteurs d'énergie (électrique, gaz). La Société ne pourra être tenue pour responsable de toute détérioration d'équipements sur lesquels les Équipements seraient installés ou connectés.

### 8. Suspension du Service

L'utilisation de la Solution ou des Équipements par le Client, en contradiction avec les dispositions des présentes conditions générales de vente ou la réglementation applicable, aura pour conséquence la suspension du Service proposé par la Société. Cette suspension prend effet à réception par le Client d'un e-mail resté sans effet au terme d'un délai de préavis de soixante-douze (72) heures ouvrées. Dans le cas où la suspension se prolongerait pour une durée supérieure à 30 (trente) jours consécutifs, la Société serait en droit de résilier l'accès au Service.

### 9. Litige

Les relations entre la Société et le Client sont régies par la loi française. Sauf cas d'urgence, les parties s'efforceront de régler à l'amiable leur litige. A défaut d'accord dans un délai de deux mois suivant la demande de la partie la plus diligente, les parties pourront saisir la juridiction compétente selon les dispositions légales en vigueur. A défaut de dispositions légales attribuant compétence à une autre juridiction, les tribunaux de Bobigny seront compétents pour connaître des litiges éventuels.